

RESERVATION D'UN EMBLACEMENT

- L'emplacement réservé sera mis à votre disposition le jour prévu d'arrivée à partir de 12 H et vous sera gardé pendant 48 H. Passé ce délai, la réservation sera considérée comme annulée.
- Les réservations ne seront faites que pour des séjours d'une durée minimale de 7 JOURS.
- A NOTER qu'en cas de départ anticipé, un séjour minimal de 7 JOURS sera OBLIGATOIREMENT facturé.
- VOTRE FACTURE sera établie à partir du jour d'arrivée indiqué par vous sur le bulletin de réservation et DEVRA ETRE ACQUITTEE AU PLUS TARD LA VEILLE DE VOTRE DEPART (chèques non acceptés).
- Le jour de votre départ l'emplacement devra être laissé propre et libéré avant 12 H.

LOCATIONS

- LES PRIX ANNONCES S'ENTENDENT SANS AUCUN SUPPLEMENT GAZ, ELECTRICITE, EAU ET AVEC L'ACCES PISCINE GRATUIT.
- Toute location est nominative et il est interdit de sous-louer.
- EN AUCUN CAS le nombre de personnes ne pourra être supérieur à la capacité d'accueil du mobile-home loué. En cas de non respect du contrat, la Direction se réserve le droit d'annuler la réservation.
- Les locations s'entendent de 16 H à 11 H.
- Chaque mobile-home sera réservé pendant 48 H à compter de la date du début du séjour. Passé ce délai, la réservation sera considérée comme annulée.
- Le SOLDE devra être REGLE AU PLUS TARD 30 JOURS AVANT VOTRE ARRIVEE. Si la réservation a lieu moins de 30 jours avant la date du début du séjour, le paiement du montant total de votre séjour vous sera demandé à la réservation.
- A votre arrivée vous devrez fournir 2 chèques de caution (non encaissés), 300 € pour l'inventaire et 70 € pour le ménage non effectué, qui vous seront restitués indépendamment l'un de l'autre après inventaire et contrôle de l'état de propreté des lieux effectués entre 9 H & 11 H sur RDV pris la veille. Si l'état des lieux est correct et le ménage effectué, les chèques de caution seront détruits ou réexpédiés dans la semaine suivant votre départ.
- A NOTER que le ménage et le dégivrage du réfrigérateur devront être effectués par le Client. En cas de propreté douteuse, le chèque de caution de 70 € pour frais de ménage sera encaissé.
- En aucune circonstance, il ne sera effectué de remboursement en cas de départ avant la date prévue.
- A NOTER que les draps et les couvertures ne sont pas fournis et que les animaux sont admis uniquement dans le bambi canin et le cottage canin.

RESERVATION

- POUR RESERVER, il vous suffit d'IMPRIMER cette page et de nous retourner le bulletin de réservation par courrier adressé à : SARL Camping du Pont - 730 Boulevard du Moulin - 34150 GIGNAC, accompagné de :
  - POUR LES EMBLACEMENTS : 100 € (90 € d'arrhes + 10 € de frais de réservation)
  - POUR LES LOCATIONS : 30% d'arrhes sur le montant total de votre séjour (en une ou plusieurs fois) + 10 € de frais de réservation + le montant de l'assurance annulation si vous la prenez.

ANNULATION DE SEJOUR

En cas d'annulation de séjour (à confirmer par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception) les sommes ne seront pas remboursables, sauf si vous avez pris l'assurance annulation proposée. C'est pourquoi il vous est FORTEMENT CONSEILLE DE PRENDRE L'ASSURANCE ANNULATION DE SEJOUR au moment de votre réservation.

ASSURANCE ANNULATION /INTERRUPTION/ RETARD DE SEJOUR

- Seulement 3 % du montant total de votre séjour avec un minimum de 10 €.
- Pour votre tranquillité, IL EST FORTEMENT CONSEILLE DE PRENDRE L'ASSURANCE ANNULATION DE SEJOUR au moment de votre réservation.

VEHICULES

- Un seul véhicule sera toléré sur votre emplacement, les véhicules supplémentaires devant être OBLIGATOIREMENT stationnés sur le parking situé à l'entrée du Camping avant la barrière automatique.

CHIENS

- Les animaux des campeurs sont admis (CARNET DE VACCINATIONS OBLIGATOIRE) avec INTERDICTION de LES LAISSER SEULS sur l'emplacement et OBLIGATION de les TENIR EN LAISSE et de les SORTIR A L'EXTERIEUR DU CAMPING.
- Les chiens de 1ère et 2ème catégories sont refusés.
- Les CHIENS des VISITEURS sont INTERDITS.

VISITEURS

- L'ACCES A LA PISCINE N'EST PAS AUTORISE AUX VISITEURS.
- TOUT VISITEUR devra OBLIGATOIREMENT s'annoncer à l'accueil et s'acquitter de la redevance correspondante avant son entrée dans le camping.(4 visiteurs maximum par emplacement ou locatif)
- Son véhicule devra être stationné sur le parking VISITEURS situé à l'entrée du Camping avant la barrière.
- Les CHIENS des VISITEURS sont INTERDITS.

MEDIATION DES LITIGES DE LA CONSOMMATION

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le Client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par le Camping du Pont. Le médiateur « droit de la consommation » ainsi proposé est MEDICYS. Ce dispositif de médiation peut être joint par :

- voie électronique : [www.medicys.fr](http://www.medicys.fr)
- voie postale : MEDICYS – Centre de médiation et règlement amiable des huissiers de justice  
Boulevard de Clichy – 75009 PARIS